

Flash Info : bilan d'étape professionnel

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@neuf.fr>

Un avenant à l'ANI de 2008 prévoit les modalités de mise en ?uvre de ce nouveau dispositif et sa place dans la

GPEC. Les modalités de financement du

bilan d'étape professionnel doit être défini lorsque la taille de l'entreprise ne permet pas de le financer ~~et ainsi~~ [voir l'article entier](#)

Document de travail: www.wk-rh.fr

article d'origine <http://blog.univ-provence.fr/blog/coordination-rgionale-paca/bilan-comptences/2009/03/05/un-avenant-relatif-au-bilan-d-tape-professionnel-est-ouvert-la-signature-des-partenaires-sociaux>